



Récupérer le bail HLM de mon père qui a quitté le logement

Par **Valjean Jean**, le **22/01/2017** à **10:42**

Bonjour,

Je vous écris pour solliciter vos conseils et votre aide.
Voici ma situation :

J'ai 29 ans, bénéficiaire du RSA socle depuis août 2016, non imposable les 4 dernières années, et je vis dans le logement HLM de mon père depuis 2013 en région parisienne. J'ai une demande de logement social en cours que je n'ai effectuée que récemment, en août 2016 également.

Je suis bien déclaré sur les enquêtes HLM comme vivant ici.

Mon père est parti à la retraite le 31 décembre 2016 pour vivre avec sa nouvelle femme dans le sud de la France, me laissant seul dans le logement.

Je souhaiterais récupérer l'appartement mais je ne sais pas comment faire.

En effet, j'ai lu que le bail pouvait être transféré aux descendants 1) en cas de décès 2) en cas d'abandon de domicile. Le deuxième cas pourrait donc me concerner mais j'ai cru comprendre qu'il pouvait être compliqué de démontrer cet "abandon" qui doit être soudain et subi et non "organisé".

Le loyer conventionné est de 276e hc et de 350e cc, la simulation APL m'accorderait 293 euros. Il s'agit d'un F3 donc je ne serai pas en sous-occupation si j'ai bien compris.

1) Mes revenus sont-ils suffisants (RSA+APL) pour qu'ils m'estiment solvable à conserver le logement ?

Si ce n'était pas le cas, je débute une formation en février qui débouche sur un titre professionnel en mai et un emploi "assuré" derrière. Je peux donc modifier la temporalité de mes démarches.

2) Quelle stratégie adopter pour mettre toutes les chances de mon côté ?

En attendant, je rembourse chaque mois les loyers à mon père à partir du mois prochain. Etant donné ma situation précaire, mon impossibilité de me loger dans le privé, le fait que je n'ai plus de famille sur Paris, et quelques dettes contractées lorsque j'avais mon entreprise, je ne peux pas risquer de me faire expulser donc je suis bien évidemment tenté de ne rien déclarer aux HLM si ma demande avait peu de chance d'aboutir.

Vous remerciant par avance pour toute information utile que vous pourrez m'accorder.

Vous pouvez également me contacter en privé. (je ne sais pas si l'on peut faire ça sur ce forum)

Cordialement,
Jean